

Séance du 29 mai 2024

Délibération n° 2024/48

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec la commune de Mouzeuil-St-Martin- Rue Appraillé

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain approuvée par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2020,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec la commune de Mouzeuil-St-Martin et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain - Rue Appraillé,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Recu en Préfecture
Préfecture de la Vendée
DCPAT

Le

10 / JUIN 2024

COURRIER ARRIVÉ LE